NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/51/211 F
25 septembre 1997

Cinquante et unième session
Point 118 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/51/742/Add.1)]

51/211. Plan des conférences

F

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 51/211 C du 18 décembre 1996, relative au plan des conférences,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'accès au système à disques optiques[1],

Tenant compte du fait que seuls sont stockés dans le système à disques optiques les documents officiels, publications et autres textes de l'Organisation des Nations Unies qui sont accessibles au public,

Prenant note avec satisfaction de l'action qui est menée pour améliorer les conditions d'accès audit système,

1. Engage le Secrétaire général à élaborer une politique en vue de poursuivre le développement du système à disques optiques de l'Organisation des Nations Unies, prévoyant notamment comment ouvrir le système, moyennant un droit d'utilisation, à quiconque s'y intéresse, étant entendu que l'accès restera gratuit pour les missions permanentes, les missions d'observation et les administrations publiques des États Membres, chacun de ces derniers disposant au maximum de dix mots de passe, et prévoyant également de donner accès au système à tous les fonctionnaires du Secrétariat;

2. Prie le Secrétaire général d'élaborer cette politique en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement et d'autres catégories spéciales d'utilisateurs éventuels;

---

[1] A/C.5/51/56.

3. Demande au Secrétaire général de faire en sorte que les utilisateurs du système à disques optiques, surtout ceux qui sont situés dans une capitale, aient facilement accès audit système et puissent y puiser de l'information, à tout moment et sans interruption;

4. Prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à ce que le système à disques optiques soit également accessible dans les six langues officielles de l'Organisation;

5. Prie également le Secrétaire général de lui présenter, pour examen à sa cinquante-deuxième session, un rapport sur la politique élaborée.

107e séance plénière
15 septembre 1997